

DECLARATION D'INTENTION AU TITRE DES ARTICLES
L121-18 ET R121-25 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

PROJET DE VALORISATION DU PORT DU
CROUESTY A ARZON



JUILLET 2020

SOMMAIRE

CONTEXTE GENERAL	1
1 MOTIVATIONS ET RAISONS D'ETRE DU PROJET	2
2 PROGRAMME DE TRAVAUX ET OBJECTIFS DU PROJET	4
2.1.1 Projet d'infrastructure portuaire.....	5
2.1.2 Projet de Voiries et Réseaux Divers	5
2.1.3 Projet de bâtiments.....	8
2.1.4 Projet lié au dragage d'entretien	8
3 LISTE DES COMMUNES CORRESPONDANT AU TERRITOIRE SUSCEPTIBLE D'ETRE AFFECTEES PAR LE PROJET	9
4 APERCU DES INCIDENCES POTENTIELLES SUR L'ENVIRONNEMENT	9
4.1.1 Ressources en eau.....	9
4.1.2 Patrimoine naturel et zones réglementées	9
4.1.3 Trafic	10
4.1.4 Bruit et vibrations.....	10
4.1.5 Paysage	10
5 MENTION DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVISAGEES.....	11
6 MODALITES DE CONCERTATION AVEC LE PUBLIC.....	11

Figures

Figure 1: Organisation actuelle des aménagements portuaires et urbains du port du Crouesty et de la ville d'Arzon	1
Figure 2 : Vue de l'estacade (source : setec international, 2020)	5

CONTEXTE GENERAL

La commune d'Arzon, située sur la Pointe de la Presqu'île de Rhuys bénéficie du statut de « commune touristique de 20 000 à 40 000 habitants ». Le trafic sur les différentes rues est donc fortement impacté en haute saison. Certaines infrastructures s'adaptent difficilement aux attentes actuelles : interface ville/port, déplacements doux, prégnance de la voiture. La RD780, classée à grande circulation, située au Sud du bourg, est la voie principale qui permet de rejoindre les ports du Crouesty et de Port Navalo ainsi que la côte.

Le port de plaisance du Crouesty, créé en 1973 sur l'emplacement d'un étier situé à l'entrée du golfe du Morbihan dispose de 1 432 places à flot à flot sur pontons, dont une centaine pour les bateaux de passage pouvant aller jusqu'à 18 mètres, et 180 places à sec. Le port est confronté à des dépôts de sédiments continus et récurrents qui conduisent, depuis de nombreuses années, à des difficultés d'exploitation liées au niveau des fonds portuaires qui contraignent les conditions de navigation, de stationnement et plus largement la sécurité des navires qui y transitent.

En collaboration, la Commune d'Arzon et la Compagnie des Ports du Morbihan ont diligenté des réflexions et études visant à optimiser et mieux intégrer le port dans la ville, à améliorer les déplacements et le stationnement, source de conflits d'usage, et à renforcer l'attractivité touristique de la ville et du port.

Ainsi, dans le cadre du projet de valorisation du Crouesty, le périmètre à réaménager concerne les darses de la concession portuaire (dragage d'entretien), le quai des voiliers, ainsi que les espaces publics connexes, complétés par l'amélioration de la qualité de services du parking de dissuasion du SANSO, situé plus à l'Est, à proximité de la RD 780 (figure suivante).

Pour ce faire, une convention de groupement de commande a été signée entre la Commune d'Arzon et la Compagnie des ports du Morbihan afin d'assurer, en phase opérationnelle, la cohérence spatiale, fonctionnelle et paysagère des espaces à réaménager.

Les travaux de valorisation du port du Crouesty sont prévus pour la fin de l'année 2021. Le coût de l'opération globale est estimé à environ 17 500 000 € pour une durée totale de travaux de 2 ans et demie en dehors des périodes estivales.

Le projet d'aménagement est donc porté par :

La Compagnie des Ports du Morbihan

18 Rue Alain Gerbault

56000 VANNES

accueil@compagniedesportsdumorbihan.fr - 02 97 42 63 44

Au regard du montant estimé des travaux, le projet de valorisation du port du Crouesty à Arzon fait l'objet d'une concertation dans le cadre des dispositions prévues par le Code de l'urbanisme. Il relève en effet du champ d'application du droit d'initiative prévu au III de l'article L.121-17 du Code de l'environnement, raison pour laquelle la Compagnie des Ports du Morbihan fait publier la présente déclaration d'intention.

Conformément aux articles L.121-18 et R.121-25 du Code de l'environnement, la déclaration d'intention est publiée sur le site de la préfecture du Morbihan et fait l'objet d'un affichage en préfecture ainsi qu'à la mairie de Arzon.

La présente déclaration d'intention est ainsi consultable :

- Sur le site internet de la préfecture du Morbihan : <http://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Concertation-prealable>,
- Dans les locaux de la préfecture du Morbihan,
- Dans les locaux de la mairie de Arzon.

Conformément à l'article L121-18 du Code de l'Environnement, la déclaration d'intention comprend les éléments mentionnés dans le tableau suivant :

Article L121-18 du Code de l'Environnement	
Articulation du dossier	Pages
1° Les motivations et raisons d'être du projet ;	2
2° Le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle ;	
3° La liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet ;	9
4° Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;	9
5° Une mention, le cas échéant, des solutions alternatives envisagées ;	11
6° Les modalités déjà envisagées, s'il y a lieu, de concertation préalable du public.	11

Pour les plans, programmes ou projets mentionnés aux 2° et 3° de l'article L.121-15-1 du Code de l'environnement, la personne publique responsable du plan ou programme ou le maître d'ouvrage du projet peut prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable, soit selon des modalités qu'ils fixent librement, soit en choisissant de recourir à celles définies à l'article L.121-16-1. Dans les deux cas, la concertation préalable respecte les conditions fixées à l'article L.121-16.

La Compagnie des Ports du Morbihan a fixé librement les conditions de la concertation préalable. Celles-ci sont exposées au paragraphe 6. du présent document.



Figure 1: Organisation actuelle des aménagements portuaires et urbains du port du Croesty et de la ville d'Arzon

1 MOTIVATIONS ET RAISONS D'ETRE DU PROJET

Les enjeux du projet sont principalement liés au besoin d'amélioration de l'attractivité du port et de la ville ainsi qu'à la qualité des services fournis aux différents usagers, qu'ils soient particuliers ou professionnels, afin de garantir leur satisfaction.

Le quai des Voiliers représente la façade commerciale du port de plaisance où des commerces sont installés (photos suivantes). Cet espace est utilisé par les promeneurs mais aussi par certains usagers comme les commerçants, les véhicules de livraison, les véhicules de sécurité ou encore les professionnels du nautisme.

Cependant, cet espace connaît aujourd'hui une problématique de conflits d'usages, notamment dû à un manque d'espace au niveau du quai existant.



Photo 1 : Vue du quai des voiliers où se côtoient différents usages



Photo 2 : Vue sur la darse Est et le long du linéaire du quai des voiliers

Le port du Crouesty à Arzon est confronté à des dépôts de sédiments continus et récurrents qui conduisent, depuis de nombreuses années, à des difficultés d'exploitation liées au niveau des fonds portuaires qui contraignent les conditions de navigation, de stationnement et plus largement la sécurité des navires qui y transitent.

Afin de palier au phénomène d'envasement du port et d'assurer la sécurité des navires entrant et sortant de cette zone, il est indispensable de réaliser des opérations de dragage d'entretien adéquates au sein des différentes darses du port (photo suivante).



Photo 3 : Vue éloignée sur le port du Crouesty

2 PROGRAMME DE TRAVAUX ET OBJECTIFS DU PROJET

Pour pallier aux contraintes et difficultés exposées ci-dessus et améliorer l'attractivité du port, la Compagnie des Ports du Morbihan et la Commune d'Arzon (groupement de commande) envisagent un projet global de valorisation du port de Crouesty.

Les objectifs du projet sont multiples :

- Améliorer l'interface ville/port en intégrant le port dans la ville et réouvrir le port vers la ville ;
- Renforcer l'attractivité, moderniser l'image du port du Crouesty en lien avec le tourisme et l'activité des commerces ;
- Améliorer le partage de l'espace et éviter les conflits d'usages ;
- Améliorer l'accessibilité, la bonne prise en compte des flux de déplacement existants et projetés ainsi que la signalétique ;

- Améliorer l'offre de stationnement en minimisant l'impact des conflits d'usage mode doux/véhicules et en minimisant également l'impact visuel du stationnement ;
- Sécuriser et maintenir l'activité nautique des plaisanciers avec le maintien du tirant d'eau dans la darse est ;
- Améliorer le potentiel d'accueil de manifestations, en particulier le salon Mille Sabords (et concerts, feux d'artifice, commerces ambulants, grande roue...) ;
- Pérenniser les aménagements, la maîtrise des coûts de fonctionnement et de maintenance ;
- Améliorer la qualité environnementale du secteur avec :
 - la mise en conformité et/ou l'optimisation des réseaux d'assainissement ;
 - l'introduction du végétal pour adoucir le caractère minéral du site ;
 - l'encouragement des modes de déplacements alternatifs en promouvant le recours au parking de dissuasion du Sanso.

Le projet global de valorisation comprend :

- 1) un projet d'infrastructure portuaire,
- 2) un projet de Voiries et Réseaux Divers (VRD),
- 3) un projet de bâtiments,
- 4) un projet de dragage d'entretien des sédiments du port.

2.1.1 Projet d'infrastructure portuaire

Le projet prévoit un élargissement du quai des voiliers par verticalisation du perré, sur un linéaire de 200m en privilégiant la technique de l'estacade (figure suivante).



Figure 2 : Vue de l'estacade (source : setec international, 2020)

2.1.2 Projet de Voiries et Réseaux Divers

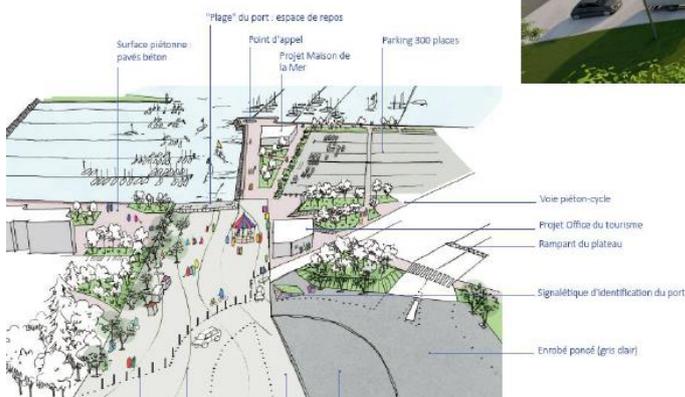
Le projet de VRD prévoit la création d'une voie de transfert des bateaux vers la zone du Redo, la reconfiguration du stationnement du parking Staromer et la création d'une place du Port (figures suivantes).

Projet de VRD : Emprise des aménagements

Création d'une place du Port,
Création d'une voie de transfert des bateaux vers la zone du Redo,
Reconfiguration du stationnement du parking Staromer,



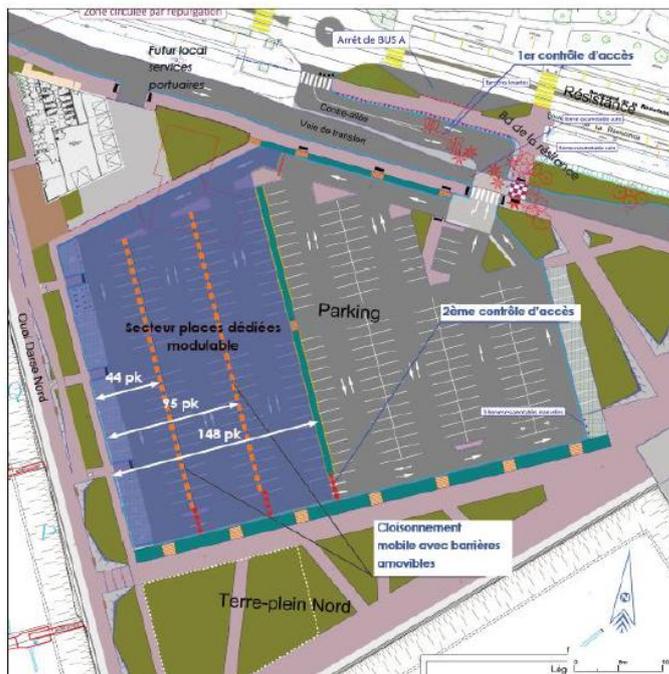
Projet de VRD : Création d'une place du Port



Projet de VRD : Création d'une voie de transfert des bateaux vers la zone du Redo



Projet de VRD : Reconfiguration du stationnement du parking Staromer



Gestion de l'accès :
- Accès sécurisé au niveau de la traversée de la voirie de transferts de bateaux.
- Contrôle d'accès avec couloir de stockage adapté (contre allée).

Gestion du parking :
- Gestion avec place dédiées aux plaisanciers et professionnels du port.

Propositions :
- Contrôle d'accès avec barrière levante (borne rétractable inopérante)
- Les véhicules avec remorques sont interdits
- Les camping-cars et caravanes sont interdits (portique)

Places dédiées:
1/ Professionnels du port : accès libre par camera de lecture de plaque d'immatriculation pour entrer et pour accéder à l'espace dédié.
2/ Loueurs de bateaux : Ticket et code pour bénéficier de tarifs préférentiels ou de la gratuité et pour accéder à l'espace dédié.
3/ Tout public : Accès avec ticket. Tarif de stationnement «classique» pour une courte durée favorisant le iturn-over, et tarif très dissuasif au delà d'une durée à définir.

Capacité totale :
- 304 places standards
- Dont 8 places PMR

Dont capacité places dédiées adaptable en fonction des besoins :
- 148 places maximum
- 95 places
- 44 place minimum



Barrières amovibles

2.1.3 Projet de bâtiments

Le projet prévoit la déconstruction de bâtiments et la construction de sanitaires et locaux techniques (figure suivante).

Créations de bâtiments de services portuaires :



2.1.4 Projet lié au dragage d'entretien

Le projet prévoit également le dragage d'entretien des différentes darses du port du Croesty (volume total d'environ 50 000 m³). Les sédiments de dragage seront stockés et valorisés à terre au sein de la plateforme ICPE¹ du Tohannic à Vannes.

¹ ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

3 LISTE DES COMMUNES CORRESPONDANT AU TERRITOIRE SUSCEPTIBLE D'ÊTRE AFFECTÉES PAR LE PROJET

Le projet est réalisé sur la commune d'Arzon. Les communes susceptibles d'être affectées par le projet sont les communes d'Arzon et de Vannes.

4 APERÇU DES INCIDENCES POTENTIELLES SUR L'ENVIRONNEMENT

Ce chapitre présente succinctement les incidences potentielles du projet sur l'environnement et les mesures d'évitement et de réduction des impacts prévues.

En phase de travaux, le choix des techniques, le respect du planning des travaux (hors période estivale), l'adaptation des caractéristiques techniques des installations de chantier, l'emprise des travaux, la maîtrise des implantations des bases vies, des aires de stockage permettront entre autres de limiter fortement les incidences.

En phase d'exploitation, des mesures intégrées dès la conception du projet permettront également de réduire les incidences :

- Choix architecturaux pour la restructuration des bâtiments de service portuaire, le partage de l'espace et l'évitement des conflits d'usages assurant leur intégration paysagère dans l'interface ville/port,
- Adaptation des voiries et accès/redéfinition des espaces,
- Gestion des rejets d'eaux pluviales.

4.1.1 Ressources en eau

Le contexte local abrite de nombreuses activités et usages en lien avec la mer (activités nautiques, baignade, festivités, etc).

En phase travaux, des dispositifs préventifs et curatifs exigés par le biais des différents documents des entreprises permettront de limiter l'apparition d'une pollution accidentelle des eaux portuaires et ainsi réduire les impacts sur la santé humaine et l'environnement.

Des mesures spécifiques seront également prises lors des opérations de dragage pour limiter le rejet de matières en suspension (MES) dans le milieu naturel (rideau anti-MES).

Les eaux usées des nouveaux bâtiments seront dirigées vers le réseau d'assainissement de la commune.

Les eaux de ruissellement des voiries seront collectées, tamponnées et dirigées vers des déboueurs-déshuileurs avant rejet au milieu naturel. Une noue sera créée au sein du parking Staromer afin de gérer et filtrer les eaux pluviales produites sur le site.

4.1.2 Patrimoine naturel et zones réglementées

La zone du projet se situe dans un secteur anthropisé marqué par des aménagements portuaires et urbains qui limite les enjeux écologiques.

Le projet est localisé au sein du parc naturel régional « Golfe du Morbihan » (FR8000051) qui s'étend sur 71 142 ha. La partie marine dans l'enceinte anthropisée du port n'est pas incluse dans le parc.

Les sites Natura 2000 les plus proches du projet sont :

- La ZSC « Golfe du Morbihan – côte ouest de Rhuys » (FR 530002) située en bordure de la zone du projet) ;
- La ZPS « Golfe du Morbihan » (FR 5310086) située à environ 800 m.

Compte tenu de la distance du projet par rapport aux sites Natura 2000 et de la nature du projet, seules des incidences indirectes pourront affecter les sites considérés, via la qualité des eaux, notamment lors de la phase travaux. Or, comme précisé précédemment, les impacts des travaux sur la qualité des eaux seront limités notamment par la mise en place d'un rideau anti-MES.

4.1.3 Trafic

Les travaux sont susceptibles de générer une augmentation du trafic avec les amenées et repli des matériaux et matériels, circulation des engins sur les voies routières proches. Des mesures seront prises pour réduire les nuisances. Il n'est pas prévu de travaux en période estivale.

En phase d'exploitation, le projet n'implique pas d'évolution significative des trafics routiers et maritimes actuels.

4.1.4 Bruit et vibrations

L'utilisation d'engins de chantier peut occasionner une gêne sonore et des vibrations pour les riverains et le personnel du chantier.

Les zones habitées et fréquentées les plus proches du chantier sont les plus sensibles aux bruits générés par les travaux.

La période de chantier va provoquer un surcroît de bruit aussi bien sur les sites des travaux que sur les axes de circulation des engins. Néanmoins, la solution retenue de l'estacade pour la verticalisation du quai des voiliers prévoit la mise en place de micropieux, ce qui réduira l'utilisation d'engins imposants et bruyants sur le chantier. L'intérêt de la solution réside dans la recherche de légèreté par une ossature métallique et la mise en place d'un revêtement moins lourd afin de pouvoir concevoir des fondations en micropieux et non en pieux.

Les travaux étant prévus en journée et en semaine, les nuisances pourront être d'autant plus réduites pendant les périodes critiques (nuit et week-end). Il n'est pas prévu de travaux en période estivale.

De plus, la zone des travaux est située dans un environnement sonore bruyant (zone portuaire).

Dans tous les cas, les engins de travaux seront conformes à la réglementation en vigueur relative au bruit et à la protection de la santé.

4.1.5 Paysage

Aucun site inscrit ou classé n'est situé dans la zone du projet. Les sites classés et inscrits les plus proches du projet sont les suivants :

- Les sites classés « Moulin de Pen-Castel » sur la commune d'Arzon, l'ensemble du littoral de Kerjouanno-Kervert ainsi que le domaine public maritime correspondant sur les communes d'Arzon et St Gildas de Rhuys, et les rochers de St Gildas de Rhuys dont la pointe du Grand Mont classés depuis 1908. Ces sites sont situés entre 1,7 et 5 km du site.
- Le site inscrit est le golfe du Morbihan situé à 1 km du projet.

Aucun périmètre de protection de 500 mètres de rayon autour des monuments historiques ne figure dans la zone du projet. Il n'existe pas de relation de co-visibilité entre le site du projet et les monuments historiques les plus proches.

Ainsi, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel et paysager d'intérêt ayant justifié une protection dans le secteur.

Le projet vise à améliorer la qualité fonctionnelle et paysagère de l'interface ville / port.

5 MENTION DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVISAGEES

Concernant la verticalisation du quai des voiliers, 6 solutions ont été étudiées en phase d'Avant-projet. Une analyse multicritère a permis de montrer que la solution de l'estacade était la plus optimale (mise en œuvre simple, utilisation de micropieux moins impactant pour l'environnement, coût plus faible comparativement aux autres solutions).

Le projet d'aménagement des bâtiments a également évolué avec la création de sanitaires au niveau de la place du Port afin d'optimiser l'accès et l'utilisation de services portuaires.

Le transport des sédiments de dragage vers le site ICPE de Tohannic à Vannes pour stockage puis valorisation est à l'étude. Il s'agit de considérer :

- la voie terrestre par camions bennes étanches sans déshydratation des sédiments sur le port ;
- la voie maritime par transfert par bateau jusqu'à Vannes, puis pompage des sédiments jusqu'au site ICPE.

6 MODALITES DE CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

L'élaboration et la bonne définition d'un projet tel que celui de la valorisation du port du Croesty à Arzon nécessitent la réalisation de nombreuses études et l'ouverture d'un large dialogue avec tous les publics concernés.

Aussi, la Compagnie des Ports du Morbihan a engagé la concertation dès le démarrage du projet avec les acteurs locaux (collectivités territoriales, professionnels, etc.) et les services de l'Etat.

Dans ce cadre, les réunions suivantes ont été tenues :

- Réunion publique (ateliers) - étude MAGNUM, le 24.10.2017
- Conseil municipal privé (Arzon), le 05.07.2018
- Conseil portuaire, le 06.11.2018
- Conseil municipal privé (Arzon), le 23.01.2019
- Conseil municipal privé (Arzon), le 03.04.2019
- Assemblée générale copropriété Quai des Voiliers en Août 2019
- Conseil portuaire, le 12.11.2019

Ces démarches ont permis de prendre en compte dans la définition du projet les enjeux soulevés par chacun.

D'autres réunions sont programmées dans les mois à venir :

- Présentation au Conseil portuaire : dernier trimestre 2020,
- Présentation aux commerçants du port du Croesty : dernier trimestre 2020
- Présentation aux professionnels du port dernier : trimestre 2020

La Compagnie des Ports du Morbihan souhaite également engager la concertation avec les citoyens, c'est pourquoi, une présentation du projet est prévue à l'occasion du salon nautique « Mille Sabords » du 29 octobre au 1er novembre 2020.

La Compagnie des Ports du Morbihan et la commune envisagent également de communiquer les choix stratégiques du projet avec la mise en place de plusieurs panneaux d'information au niveau de la capitainerie.

La Compagnie des Ports du Morbihan informera le public de ses actions et propose les démarches de communication suivantes :

- Une communication dans le bulletin municipal fin 2020,
- Un point presse fin 2020,
- Des panneaux de communication au niveau de la capitainerie : 1^{er} trimestre 2021,
- La mise en ligne d'informations sur le projet sur le site de la CPM : <http://www.compagniedesportsdumorbihan.fr> et www.port-du-crouesty.com